

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2007

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 2006 - (n° 3)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Carrez

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 1 de cet article, après le mot :

« budgétaire »,

insérer les mots :

« de l'État en 2006 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.